

OFF  
A36A1  
D423

DÉPARTEMENT  
DES  
AFFAIRES MUNICIPALES  
BIBLIOTHÈQUE



Bibliothèque Nationale du Québec

COMMISSION PROVINCIALE D'URBANISME

---

L'UTILISATION DU SOL EN TERRITOIRE RURAL

JEAN DECARIE

OFF

A36A1

D423

## Introduction

Le milieu rural et le milieu urbain n'existent l'un et l'autre que l'un par rapport à l'autre, par définition, l'un qualifiant l'autre dans une relation de complémentarité fonctionnelle. Le milieu rural se caractérise par l'exploitation des richesses naturelles, par sa fonction primaire, alors que le milieu urbain se distingue par les fonctions secondaires et tertiaires; pour le premier l'utilisation du sol signifie l'exploitation de ce sol pour ses qualités naturelles; pour le second l'utilisation du sol se ramène à des considérations de valeurs artificielles de terrain, ce qui laisse un jeu relatif aux mouvements internes des diverses fonctions urbaines les unes par rapport aux autres.

Sol affant

S. Suppans

Au contraire l'utilisation du sol en milieu rural est d'abord limitée par l'existence même et la qualité du sol.

La ville constitue en quelque sorte une négation du sol en tant que tel; la terre pour elle est terrain. Elle n'utilise en fait que l'espace aérien, la superficie, qu'elle recouvre et détruit. Cette liberté de mouvement par rapport au sol lui donne sur l'utilisation rurale du sol, rivée à la terre, un avantage énorme dans la compétition entre fonctions urbaines et fonctions rurales pour l'occupation du territoi-

re.

Pratiquement les fonctions urbaines considèrent le territoire rural comme le territoire tout court où elles se livrent entre elles une concurrence impériale: construction domiciliaire, installations industrielles, routes, aérodromes, terrains de sport, etc. Les fonctions rurales, de grande étendue et de faible rendement à l'unité surtout, agriculture et sylviculture, fuient en douce devant l'invasion; quelques autres, de nature plus ponctuelle et industrielle, mines et carrières, production énergétique, résistent jusqu'à persister parfois au cœur même des villes. Enfin une dernière, la plus importante, la fonction loisir, urbaine d'origine mais également rurale de destination, vient poser le problème de l'intégration des deux milieux et s'imposer en trait d'union à cette intégration.

Partout, toujours, la plus grande masse des hommes et de leurs activités s'est située sur les lieux de ce que les géographes appellent les contacts. Ces contacts, de la terre et de la mer, de la plaine et de la montagne, de la prairie et de la forêt, les confluent, les courbes, les accidents, fixent l'homme qui y recherche à la fois comme un abri et une protection contre la nature et sa propre "horreur du vide", une maîtrise sur cette nature par l'exploitation possi-

*Notion de contacts*

ble de plusieurs de ses éléments, une occasion de changement et de circulation à une situation de passage forcé. Les villes en particulier se sont constamment situées sur de pareils contacts, d'où elles pouvaient contrôler les échanges entre territoires, d'économies différentes et complémentaires. Les contacts sont en quelque sorte les charnières du territoire.

Le Québec n'échappe pas à la règle et, en effet, l'axe du Saint-Laurent en constitue l'articulation principale, avec ses tributaires. Le réseau urbain majeur s'est greffé sur cette première rupture économique centrale. Autour de ces villes apparaît une marge d'utilisation intensive où s'entremêlent parcs résidentiels et industriels, centres commerciaux et routiers, sports commerciaux et une industrie agricole diversifiée, spécialisée dans les productions commerciales.

Cette zone périphérique empiète parfois largement sur la plaine qui s'étend dans la vallée de part et d'autre du fleuve, et qui est l'apanage quasi exclusif d'une agriculture extensive et générale. Cette campagne finit là où commence la montagne et avec elle la forêt. C'est le second contact, également ponctué d'un deuxième chapelet de villes industrielles, des principaux centres de sport et de villégiature. Au-delà encore c'est le domaine de la foresterie, des mines, des loisirs de plein air et aussi de l'agriculture de colonisation.

1<sup>o</sup> Contact

2<sup>o</sup> Contact

Notons enfin que ce schéma dressé pour l'amont vaut également pour l'aval du fleuve où la plaine fait place à la mer dans le contact avec la montagne. Quant aux poches du lac Saint-Jean et de l'Abitibi par exemple, elles constituent des régions géographiquement isolées et autonomes pour lesquelles le même phénomène pourrait sans doute être observé.

Cette disposition générale, qui connaît de multiples exceptions et demanderait à être davantage analysée, reste néanmoins d'une importance fondamentale dans une étude d'aménagement du territoire ou d'utilisation du sol. Elle permet de situer à grands traits dans un contexte géo-économique global les principales utilisations rurales du sol, à savoir, l'agriculture, la sylviculture et les loisirs.

Ces utilisations rurales du sol, ces fonctions, recouvrent à peu près l'ensemble du territoire national occupé. On peut donc difficilement parler à propos de leur aménagement, spontané ou planifié, d'urbanisme proprement dit au sens strict du terme. On a déjà parlé d'urbanisme... de géonomie... d'organisation de l'espace. En fait il s'agit tout simplement d'aménagement du territoire, mais qu'il faut concevoir ramené à la base territoriale régionale plutôt qu'à une base socio-économique rurale-agricole ou urbaine, qui n'a de sens qu'en

termes de planification générale ou de développement et de mise en valeur particuliers des secteurs de production.

L'aménagement régional est actuellement fortement teinté d'économique, parce qu'il s'est presque uniquement préoccupé jusqu'à ce jour de sur-régions sous-développées, où en effet les problèmes de développement et de mise en valeur primaient sur les considérations d'arrangement et de mise en place. Par ailleurs l'urbanisme s'est trop strictement limité à des solutions purement physiques, parce qu'il a trop souvent refusé de considérer les alentours urbains, préférant travailler sur des sous-régions sur-développées. On semble vouloir et pouvoir en arriver maintenant à une fusion des deux concepts, qui ne s'opposent encore que par l'objet de leurs préoccupations plutôt que par leurs méthodes mêmes; et cette rencontre doit se faire au niveau de la région urbaine, dont l'idée est mise de l'avant par l'évolution même de la réalité physique et économique du territoire. On ne peut plus ignorer en effet l'intime compénétration du rural et de l'urbain; la nier et ses conséquences, sous prétexte de susceptibilités d'écoles dogmatiques, serait se fermer la porte à l'application des solutions globales et intégrales qui font si cruellement défaut.

Le problème de la définition du cadre opérationnel

reste certainement l'obstacle majeur à l'effort actuellement entrepris de partout pour rationaliser l'utilisation du sol. Les pôles d'attraction urbains sont actuellement en voie de modifier complètement la disposition des éléments sur le champ magnétique du territoire rural régional. Les forces intégrantes de l'économie moderne sont en train de recomposer un nouveau paysage, de redistribuer les éléments, d'opérer un nouveau découpage du territoire; elles nous placent devant un nouvel état de choses, un ordre nouveau, qu'il faut choisir si l'on veut y participer et le contrôler un tant soit peu.

## AGRICULTURE

La conjoncture globale, politique, économique, sociologique, conditionne premièrement et principalement l'agriculture et, partant, l'utilisation agricole du sol. Elle se pose en termes relativement simples, de vocation générale d'un territoire et d'une population.

Depuis toujours cette vocation avait été nettement agricole; la majeure partie de la population vivait à la campagne, de la campagne; une société, une culture, une économie rurales s'étaient développées comme en serre chaude. Or depuis quelques décennies le bouleversement industriel est venu renverser l'ordre des choses. Le territoire s'est urbanisé, la population s'est concentrée, si bien qu'il reste aujourd'hui à peine dix pour cent de population agricole: la vocation rurale agricole du Québec a fait place à une nouvelle orientation, urbaine et industrielle. Bien plus, la superficie agricole totale, qui couvre cinq pour cent de la superficie de la province, n'a pas diminué, mais du fait de la puissance économique des pôles urbains, générateurs d'explorations et d'exploitations nouvelles, le territoire organisé s'est considérablement

accrû, diminuant d'autant l'importance relative de cette superficie agricole sur la superficie occupée.

Aux Etats-Unis 6% de la population nourrit la Nation. Au Québec cent mille cultivateurs ne suffisent pas à la consommation locale, si ce n'est pour les produits laitiers, le foin et certains produits de basse-cour, et paradoxalement ils ont du mal à écouler leur production. Même les fruits et les légumes, pourtant denrées chères et périssables éprouvent des difficultés de marché. Les fermiers américains investissent en 1963 4.8 de leur 36.6 milliards de dollars de revenu, plus que n'importe quelle industrie manufacturière. Pourtant les consommateurs, qui dépensent 96 milliards de dollars en alimentation, n'y consacrent que 18% de leurs revenus, comparativement par exemple à 30% pour le consommateur français. La production est hautement mécanisée, et organisée sur une base industrielle et commerciale. Les agriculteurs s'incorporent en compagnies comme les grandes entreprises pour en tirer des avantages fiscaux et éviter les problèmes de successions. Toutes les ressources de la science la plus moderne sont immédiatement et systématiquement appliquées et les rendements sont en conséquence. Un quart des oeufs de Denver, Colorado, sont produits par un poulailler automatique rotatif sur une superficie de trois acres...

Les perspectives de la technologie future permettent de prévoir une intensification encore plus grande de la production agricole. La découverte de nouvelles ressources alimentaires ou énergétiques, de nouvelles combinaisons vitamineuses ou calorifiques, ou tout simplement la concentration verticale des moyens de production physiques et l'accroissement des rendements par truchements chimiques laissent entrevoir un bouleversement des façons culturales tel que les anciennes emblavures et le paysage qu'elles commandent vont s'en trouver radicalement modifiées. La campagne va se trouver en bonne partie libérée de sa vocation agricole. L'agriculture est devenue une grande industrie.

Si l'on applique ce "schéma oecuménique" au Québec, on aurait sans doute tort de s'inquiéter de l'évolution actuelle des choses. A cause de sa position géographique, le Québec ne saurait comme les Etats-Unis ou la France se suffire presque entièrement à lui-même au point de vue alimentaire. Il lui faudra toujours importer une bonne partie des produits exotiques et saisonniers; par ailleurs son exportation sera toujours limitée par la quantité et la qualité de sa terre et ne pourra porter que sur quelques rares productions spéciales et spécialisées. Par contre avec 5% de sa population dé-

vouée à l'agriculture, il pourrait rencontrer facilement, semble-t-il, la demande pour une sélection rationnelle de produits de base: les viandes en particulier, mais également les légumes, les tubercules, les petits fruits.

Actuellement la superficie agricole défrichée représente à peu près 2% de la superficie totale et la superficie effectivement cultivée, à peine plus de 1%. Cette superficie cependant est économiquement sous-exploitée, consacrée à l'agriculture générale, extensive, artisanale et encore souvent domestique. Cette situation tient de ce que nous sommes ici en face d'un problème de sociologie rurale complexe qui entrave l'économie agricole tout entière. Le passage de société rurale-agricole à société urbaine-industrielle laisse la campagne québécoise aux prises avec des problèmes de transition qui restent à résoudre. Une chose semble acquise cependant, c'est qu'on ne pourra bientôt plus parler à propos de l'agriculture, de mode de vie, mais bien de secteur économique et que cette différence implique une transformation complète de l'utilisation du sol.

Le problème des économies occidentales est bien davantage un problème de surproduction agricole et de débou-

chés qu'un problème de disparition de la fonction. Que cela soit en France ou aux Etats-Unis ou au Québec, les agriculteurs semblent s'entendre eux-mêmes là-dessus: la superficie agricole n'est pas un facteur primordial. Ce spéculateur californien rejoint cet horticulteur montréalais lorsqu'ils affirment tous deux qu'il y a encore de la place... On verra à ce propos que le problème du territoire rural se pose bien davantage en termes de conservation d'espaces verts récréatifs qu'en termes de conservation de l'agriculture proprement dite. C'est l'agriculture traditionnelle, en tant qu'institution, bien plus que l'agriculture en soi, qui est menacée et bien plus que par le développement urbain, par l'économie agricole moderne elle-même. C'est un problème de classe, un problème sociologique et politique, bien plus qu'un problème technique et économique.

Si l'on veut étudier l'agriculture et l'utilisation agricole du sol en ce moment précis de la conjoncture, il faut tenir compte de cet état transitoire où se trouve l'agriculture au Québec; il faut voir par exemple quels pourraient être les facteurs qui peuvent jouer pour ou contre la nouvelle tendance et non pas les facteurs qui établissent ou perturbent l'ancien régime; ce qui favorise l'intégration définitive de

l'agriculture à l'économie nouvelle qui est urbaine et industrielle.

On ne peut plus en effet parler de villes et de campagnes considérées comme entités intrinsèquement différentes. Leur actuelle compénétration géographique n'est que la transcription sur le sol de leur interdépendance économique. La campagne s'organise en fonction des villes qui représentent désormais le gros de leur marché. Le cultivateur lui-même vient à la ville faire son marché, et de retour il exige la possibilité de vivre aussi bien qu'à la ville. La ville, elle, s'étend et se répand dans la campagne au rythme de l'augmentation des besoins et des moyens de sa population, qui vient y chercher ce que l'ancienne conception urbaine ne peut plus lui apporter. Et ainsi la situation évolue vers la formation de régions urbaines intégrées, dont il reste à préciser la formule d'urbanisation compte tenu de l'agriculture et de la récréation dès lors véritablement considérées comme fonctions urbaines au même titre que les autres fonctions secondaires et tertiaires.

A l'intérieur de ce nouvel arrangement des choses l'agriculture prend une dimension nouvelle; fonction urbaine, elle doit tendre à devenir dynamique et compétitive, avec l'ai-

de des gouvernements s'il lui faut un soutien et une protection particuliers, cette aide cependant devant cesser d'être à rebours et à fonds perdus, à savoir en haut lieu, favoriser comme le dit le titre d'une loi pas si ancienne, "la colonisation et le retour". Le ruralisme doit cesser de s'opposer à l'urbanisme. L'agriculturisme doit disparaître et l'agriculture s'engager dans la voie de l'intégration positive à l'économie urbaine.

La réintégration du monde agricole à la vie globale de la nation (politique), l'intégration de l'économie agricole aux économies générales et régionales (planification), le développement de la productivité agricole (mise en valeur), ainsi que l'harmonisation de ces mesures et la rationalisation des investissements à l'échelle régionale (aménagement) constituent semble-t-il les principales phases de ce qui pourrait être entrevu comme "l'opération agriculture".

Dans ce contexte il faut voir quelles conditions et quels facteurs devraient être pris en considération, surtout au cours des deux dernières phases qui touchent davantage directement l'utilisation du sol. Encore une fois seul ce cadre dynamique permet l'étude de l'utilisation agricole du sol, comprise non pas en tant que forme rurale générale

d'utilisation du sol, mais en tant qu'utilisation particulière du sol régional urbain.

---

o

Les problèmes et les facteurs d'intégration économique de l'agriculture nous préoccupent moins ici. Ils pourraient se ramener aux problèmes du marché qui pose la première condition de l'agriculture. Le marché agricole, malgré que l'alimentation constitue un besoin élémentaire de l'homme, est du type dit de la concurrence parfaite, c'est-à-dire où la production, à cause du grand nombre de producteurs indépendants, ne peut imposer un prix à la consommation. S'ajoute à cela la difficulté de prévoir l'offre à court terme, à cause des variations climatiques que même une technique avancée ne contrôle pas encore si toutefois elle possède le moyen d'en diminuer les conséquences à la consommation. Cette demande au contraire est assez facilement prévisible globalement bien que des variations cycliques la modifient incessamment. L'intermédiaire fait ici la loi, pouvant aisément à l'aide de ses techniques de vente conditionner à court terme le goût de la consommation, ce qui lui donne beau jeu de spéculer sur la production; tel point que nombre de faillites et d'abandons lui sont indirectement imputables.

Souvent également l'intermédiaire, vendeur d'équi-

pement ou de moulée, ou acheteur et parfois l'un et l'autre, intervient directement au niveau de la production par le truchement de contrats de production qui tournent parfois au désavantage du cultivateur. Ces intermédiaires cependant, s'ils bousculent l'agriculteur, ne font pas forcément tort à l'agriculture comme telle. Au contraire ils sont les premiers à entreprendre une transformation planifiée et rationnelle de l'agriculture. Il reste aux agriculteurs à s'inspirer de leurs méthodes pour arriver aux mêmes résultats.

Déjà ceux-ci ont compris l'affaire. Le mouvement coopératif était un premier pas vers la mise en commun du potentiel agricole. Les coopératives générales d'achat et de vente, les coopératives spéciales formées en compagnie ont en quelque sorte permis de ressaisir et d'assurer les agriculteurs. Actuellement le mouvement procède à un regroupement nécessaire de ses quelques 450 coopératives, qui rejoignent environ 50,000 cultivateurs, soit un peu plus de la moitié de la classe agricole. Plus récent cependant et plus dynamique et réaliste, le syndicalisme agricole, qui groupe le même nombre d'agriculteurs et probablement les mêmes, entreprend une vaste campagne pour contrôler le volume et les prix de la production. Par le truchement de conventions collecti-

ves adoptées aux deux tiers, des ententes sont passées avec les intermédiaires, qui lient les parties par contrats sur un prix et un volume déterminé, ce qui élimine au moins la précédente spéculation qu'exerçaient les commerçants sur et entre les petits exploitants isolés. Le mouvement coopératif, lui, n'a pas le choix. Il doit s'adapter à la concurrence commerciale, qui l'oblige à suivre le cours du marché et les structures de prix imposés par l'entreprise privée.

L'U.C.C. pense en termes d'intégration verticale. Elle a compris que la seule façon efficace de cultiver consiste à tenir les deux bouts du marché, la production et la distribution. Elle ne fait ici que revenir aux anciens cheminements du cultivateur indépendant qui venait lui-même au marché vendre sa production; elle réagit en fait surtout devant les puissants consortiums économiques qui pratiquent ce jeu depuis longtemps. Il reste au gouvernement à choisir entre les cultivateurs et l'industrie para-agricole. Les cultivateurs lui demandent de libérer complètement le syndicalisme agricole, et cette demande prend la forme d'un ultimatum.

Les syndicats de producteurs et l'Office des producteurs ne pensent pas seulement en terme d'intégration ver-

ticale, mais également en terme d'intégration horizontale. A l'instar des coopératives, ils cherchent à organiser la production sur une base régionale; à des réseaux de distribution correspondraient ce qu'ils appellent les "centres de classification extérieurs", extérieurs au marché urbain, où serait dirigée la production. On songe également à des garages collectifs. Le collectivisme agricole promet d'être la pierre de touche de l'opération agriculture. Les fermiers sont de toutes les classes de la société celle qui est la plus familière avec l'Etat. Paradoxalement ici, le traditionalisme est fortement teinté de socialisme.

---

o

---

L'aspect le plus important cependant de la collectivisation regarde la mise en commun des terres elles-mêmes. Le remembrement foncier est sans doute la mesure de base, qui touche la base fondamentale de l'exploitation agricole. L'exemple des fermes américaines de l'ouest, la situation en France, plus près de nous la comparaison avec les Homesteads et les Estates anglais des comtés du sud-est et de l'ouest de la Province, avec la réussite éclatante des grandes terres de communautés et des fermes expérimentales du gouvernement, sont autant de stimulants qui poussent les syndicats de producteurs à rechercher une formule d'association, par incorporation ou autrement. Déjà quelques cas sont signalés où

l'investissement enregistre une augmentation importante de sa productivité. L'équipement peut enfin donner son plein rendement, l'amortissement est plus rapide, la rotation des terres moins paralysante. Bref on n'a qu'à se féliciter sur tous les plans, sauf sur celui de l'individualisme qui reste, avec la méfiance, le grand obstacle à la généralisation de pareilles solutions.

Par ailleurs on semble attacher, au Ministère de l'Agriculture, une grande importance aux pâturages collectifs, établis d'après la loi ARDA, qui prévoit la possibilité pour le gouvernement d'acquérir des terres marginales, dont l'utilisation en pâturage communautaire est laissée à un syndicat de paroisse.

Il s'agit en fait plus d'un regroupement des terres que d'un véritable remembrement foncier, mais il n'est pas du tout prouvé, semble-t-il, que pareil remaniement à l'échelle du territoire tout entier soit ici nécessaire. En effet on constate déjà une tendance rapide à l'augmentation de la taille moyenne de la ferme (150 acres); et il ne se pose pas ici, comme en France par exemple, de problème de parcellaire. Néanmoins nous sommes loin encore de la taille idéale de l'exploitation moderne et industrielle. Cette tail-

le peut varier évidemment suivant le type d'exploitation et la région, mais on semble considérer généralement que l'optimum se situe au-dessus de 500 acres. En outre le cadastre du Québec est basé sur un module, alors que l'agriculture industrielle, à cause de sa spécialisation, de sa diversification, aurait tendance à éliminer toute référence à un module général. On ne retrouverait de similarité qu'entre exploitations de même nature, ou encore, dans l'hypothèse de la formation de ceintures agricoles (belts) spécialisées dans une production particulière, hypothèse actuellement avancée par certains pédologues et économistes. A noter que la première de ces ceintures, la ceinture périphérique urbaine, à cause de l'extrême diversification que la proximité du marché provoque, ne saurait avoir le caractère d'homogénéité de certaines autres, plus lointaines.

La taille des fermes implique une considération attentive de la tenure des exploitations. Nous touchons ici au vif du sujet; à l'ancienne dimension cadastrale correspondait une tenure de faire-valoir direct, familiale et artisanale. Le faire-valoir direct où le propriétaire est en même temps l'exploitant offre des avantages sociaux certains, et certains avantages économiques, comme l'assurance que le réinvestissement sera automatique d'une bonne part des revenus en améliorations foncières; cependant on peut aussi rele-

ver des inconvénients, comme la transmission par succession d'atavismes, le morcellement par héritage et surtout le faible pouvoir économique de la petite entreprise familiale traditionnelle. Au contraire si le métayage et surtout le fermage peuvent constituer des sources de désordres sociaux, ils ont sur le premier système un avantage économique réel, le propriétaire pouvant opérer une sélection des compétences de façon à obtenir le meilleur rendement de ses terres.

Notons cependant que la grande faiblesse du faire-valoir direct réside surtout dans les circonstances socio-historiques qui l'entourent et l'expliquent; petite propriété populaire à faible revenu et donc à investissement limité, il est difficile de la comparer aux grands domaines dont le propriétaire peut se permettre des mises de fonds considérables. Le remembrement foncier ne signifie donc pas forcément un changement de tenure, mais fort probablement une évolution dans le mode administratif de l'exploitation.

---

o

Les considérations géographiques perdent dans l'optique de l'exploitation agricole moderne le fatalisme

qu'elles représentaient pour le cultivateur traditionnel et prennent au contraire une influence nouvelle et capitale. Le Québec, c'est entendu, n'est pas agricole, mais il y a une agriculture québécoise qui, en s'intensifiant et se spécialisant, va engendrer une stricte sélection du cadre géographique où elle va opérer. Il n'est plus question de cultiver pour cultiver, n'importe quoi, n'importe où et n'importe comment. Les terres les plus fertiles sont en passe d'être déjà retenues par les meilleures entreprises suivant le type de production et le type de sol correspondant; les terres médiocres ou moyennes ont déjà connu de plus forts taux d'abandon et il faudra songer à leur reconversion en forêts ou en parcs, ou encore à leur ré-utilisation pour des activités agricoles extensives et par conséquent regroupées. On peut même penser à la mise en valeur de certains territoires actuellement inexploités, comme les terres sablonneuses.

Le facteur climat également est de plus en plus considéré. L'identification de certains micro-climats permet l'exploitation de cultures spéciales sur une base industrielle. Une sélection des espèces suivant la période végétative et même la mise au point d'hybrides adaptés à certains climats particuliers peut amener le développement agricole de sous-régions encore aujourd'hui complètement laissées pour compte.

Enfin le facteur hydrographique s'ajoute au précédent. Jusqu'ici on n'a pensé qu'en termes de drainage, la plupart des terres de la vallée étant déjà trop humides, mais il semble qu'il faille bien souvent penser plutôt en termes d'irrigation, serait-ce sous forme de drainage relatif et contrôlé plutôt qu'absolu.

La région de Montréal n'est pas à tort appelée le jardin de la province. Sans parler du marché qu'elle constitue, elle réunit en effet dans ce qui représente la plus grande extension de la vallée du Saint-Laurent, les meilleures de ces trois conditions géographiques: meilleurs sols, les plus jeunes; climat le plus méridional, à saison végétative prolongée; hydrographie naturelle la plus complète, faisceau de rivières convergentes à travers la plaine vers le fleuve ici entrecoupé d'îles nombreuses. On a remarqué par exemple que l'île Perrot voit apparaître ses primeurs quelques semaines avant tout endroit de la région. L'île Jésus fournit à elle seule près de la moitié des légumes consommés à Montréal. Et pourtant d'ici quelques années il n'y restera plus un seul lot non bâti. C'est là le drame, que les meilleures conditions d'exploitation agricole se trouvent comme par hasard coïncider avec les meilleures conditions d'implantation urbaine.

La conservation et la transformation de l'utilisation agricole du sol reste cependant soumise à une foule de forces et de mécanismes extérieurs, qui nécessitent l'action gouvernementale dans le cadre des régions urbaines. La spéculation foncière est de tous ces facteurs le plus important. Les "real estate brokers" constituent en effet des banques de sol qui s'étendent sur des superficies plusieurs fois plus grandes que la zone bâtie elle-même. Les spéculateurs ne possèdent pas toute la région, mais seulement les emplacements de choix, dont ils font monter la valeur, ce qui a pour effet d'accroître également la valeur des terrains voisins, si bien que l'on aboutit très vite à une plus-value générale à travers la région, plus-value qui nuit aussi bien à l'agriculture qu'aux autres fonctions. On a en effet constaté par exemple que des développements résidentiels moyens ont tendance à sauter par dessus la zone soufflée, dont les terrains sont à des prix trop forts pour y justifier ce genre de développement.

L'agriculteur qui se trouve situé en municipalité de ville jouit de certains avantages fiscaux (évaluation maximum: 100 dollars l'arpent; impôt maximum: 1% de l'évaluation municipale), que ne manquent d'ailleurs pas d'utiliser à fond

les spéculateurs. Mais celui qui reste en municipalité de paroisse se voit taxer comme tout le monde. A cela s'ajoute l'incohérence absolue du système de taxation, dont les variations techniques et politiques favorisent les uns au détriment des autres. En gros on estime que la propriété terrienne paye à l'unité deux fois plus de taxes municipales et scolaires que la propriété de village. Ces taxes équivalent à 13% du revenu net moyen du cultivateur, qui est de 1800 dollars par année.

La spéculation foncière nuit considérablement au regroupement foncier par achat; par ailleurs elle profite de la multitude des petites exploitations isolées, moins chères parce que moins grandes et plus faciles à acheter parce que plus pauvres. Quant à l'impôt foncier, il est particulièrement régressif pour la classe agricole si l'on se réfère à la structure du marché. La concurrence parfaite où se situe le producteur lui interdit de reporter cette taxe sur le prix du produit, comme cela se fait en d'autres secteurs économiques. Avec les mesures de contrôle des prix sinon encore du marché, cette situation tend à se corriger, mais il reste que l'on devrait tenir compte dans l'imposition foncière du fait qu'elle frappe des biens de production, des investissements

en amélioration et en agrandissement, les parties hypothéquées de la ferme comme les autres, ainsi que les parties de la terre laissées improductives chaque année pour cause de rotation.

Par ailleurs l'impôt foncier touche peu la spéculation pour laquelle il représente cependant actuellement le seul moyen de contrôle; le gain capital n'étant pas encore taxé dans ce pays. Plusieurs solutions ont été avancées pour régler d'un seul coup le problème de la spéculation et celui de la surtaxation agricole. L'une des plus intéressantes consisterait à récupérer la plus-value par taxation du gain-capital à la vente, avec taxes différées et accumulées pour le cultivateur bona fide.

L'anarchie qui règne dans le système de taxation municipale nous amène à soulever un autre facteur important qui affecte l'utilisation agricole du sol, à savoir la multiplication des entités administratives. Pour la recherche comme pour l'action, il manque à l'agriculture des cadres de références territoriales pratiques. Le comté et le conseil de comté sont des entités anémiques et imprécises, auxquelles d'ailleurs les municipalités de villes échappent totalement, mais qui pourraient peut-être jouer tout de même un rôle qui

reste à définir. Par contre la municipalité de paroisse, où le village est confondu avec la campagne, suscite d'amères discussions, le cultivateur du rang ne comprenant pas pourquoi il devrait payer les trottoirs, l'éclairage ou l'aqueduc d'un village où il va de moins en moins, préférant de beaucoup se rendre directement à la ville prochaine; d'autant moins qu'il doit payer lui-même le drainage de sa terre. Pour ce qui est des municipalités de ville, leur multiplication surtout en banlieue des principales agglomérations, introduit un élément de surenchère au développement qui n'a rien de bon pour l'agriculture. Les petites villes de banlieue en effet sont trop souvent conçues et gérées comme des entreprises privées à but lucratif, sans compter qu'elle s'engagent dans des dépenses d'équipement qui grèvent très souvent le contribuable, cultivateur y compris; en outre elles ne peuvent pas comme la grande ville se payer le luxe d'une planification qui tiendrait compte de l'élément agricole.

Les régions urbaines devraient semble-t-il être considérées comme des entités administratives propres. Une autre suggestion consiste en la formation de corporations municipales spéciales, agricoles par exemple, ou touristiques ou industrielles, chacune ayant des pouvoirs particuliers cor-

respondant à sa nature et à sa fonction.

o

L'action gouvernementale est partout ressentie et à tous les niveaux, depuis la planification du marché jusqu'à l'aménagement foncier en passant par la mise en valeur de la production. Pourtant un aspect très actuel de cette action échappe bien souvent à l'attention, qui semble pourtant primordial: la mise en place des infra-structures et en particulier du réseau routier. A ce jour la seule mesure rationnelle pratiquée par le ministère de la voirie consiste dans le truc du trécaré, et encore là où c'est possible. On considère le territoire agricole comme un sol inerte et inoccupé à travers lequel on peut passer facilement et sans détriment. A remarquer qu'on ne semble pas avoir beaucoup plus de soucis en zone urbaine. Chaque année les autoroutes de l'Office ouvrent à la spéculation et au développement des milliers d'acres en culture, chaque année elles découragent des centaines de cultivateurs, soit en leur laissant une terre morcelée et mutilée, soit en leur versant des compensations pharamineuses qui les transforment tout de suite en rentiers paisibles.

On ne fait pas le calcul économique et social de

ce bel ouvrage, seules des considérations comptables et politiques entrent en jeu. S'il faut une nouvelle route pour remplacer l'ancienne, au lieu de payer plus cher le pied carré en empruntant par exemple la vieille emprise, on va la doubler, souvent très au large, inutilement. Le cas de la trans-canadienne est frappant, et celui de la deuxième section de l'Autoroute des Laurentides, qui après avoir complètement gâté la rive gauche de la rivière s'est doublée sur sa rive droite, pourtant encore assez intensément occupée à l'agriculture.

Les grands réseaux sont peut-être de tous les instruments d'aménagement le plus efficace, à condition précisément que l'on pense en termes d'aménagement. Le coût économique et social de couper à travers un pays agricole est énorme; les infra-structures devraient plutôt glisser autant que possible entre les zones agricoles, elles-mêmes conçues comme des îlots pénétrés par une voirie interne à caractère spécial. L'utilisation des crêtes ou des flancs moins fertiles serait par exemple à conseiller; les autoroutes peuvent être l'occasion de drainer des régions marécageuses ainsi rendues à l'agriculture. Si elles rapprochent le producteur du marché, de telle sorte qu'elles le laissent plus libre de choisir une terre meilleure, moins chère et plus

grande, mais plus lointaine, leur contribution à l'économie agricole ne doit pas pour autant s'arrêter à cet effet induit: elles sont un facteur primordial de remembrement. Le pouvoir de la voirie est étendu et devrait être au moins appliqué à regrouper intelligemment les tronçons que laisse le passage de ses emprises.

Le gouvernement a en fait actuellement en mains un assez bon arsenal pour réaliser physiquement l'intégration de l'agriculture aux régions urbaines. Il suffirait sans doute de mettre de l'ordre dans son administration, de coordonner ses vues et ses efforts et sans doute de reviser et d'élaborer certaines lois, pour améliorer très sensiblement la situation actuelle. Il ne s'agit que de favoriser une tendance nouvelle en contrôlant les principaux facteurs qui peuvent l'accélérer ou l'entraver; contrôle de la spéculation foncière, du développement urbain, du marché agricole, du crédit hypothécaire; contrôle des infra-structures, des conditions physiques; contrôle des régimes foncier, fiscal et administratif.

L'opération agriculture est encore loin d'être amorcée; le gouvernement ne fait qu'encourager timidement les efforts d'auto-organisation entrepris par la classe agricole elle-même. Le remembrement municipal, la standardisa-

tion fiscale, municipale et scolaire, le regroupement des terres font cependant l'objet de déclarations et d'études. On peut s'attendre incessamment à voir former une commission royale d'enquête sur les problèmes de l'agriculture, dont les conclusions aboutiront peut-être au lancement de cette opération à grande échelle; il semble que le terrain soit prêt.

Une chose restera certaine cependant, c'est que pareille opération et pareils contrôles devront s'appliquer globalement et s'inscrire dans un cadre territorial donné, celui de la région urbaine. Aucune mesure ne peut être efficace si elle ne tient compte de la réalité territoriale et régionale. Une définition des régions administratives et, à l'intérieur, un zonage à grande échelle, s'imposent avant toute chose pour dégager et préciser le champ d'action et guider l'opération.

Il est inutile par exemple d'entreprendre le remaniement foncier sans avoir au préalable réglé le problème de la spéculation foncière. Une classification des sols selon leur potentiel agricole s'avère être un pré-requis indispensable au zonage. Les mesures à prendre doivent s'emboîter les unes dans les autres, comme doit s'emboîter dans la réalité vivante de la région urbaine, l'utilisation agricole du sol.

## LOISIRS

---

Le milieu urbain est le milieu naturel de l'homme, celui qui correspond le mieux à sa nature propre qui n'est pas qu'animale... Le mode de vie urbain est nettement supérieur à tout autre en ce qu'il assure mieux à l'homme ses besoins et désirs essentiels: participer aux cycles socio-économiques et mener une vie aussi agréable que possible. Les bienfaits de l'économie urbaine atteignent depuis quelques années le milieu rural et c'est là une des principales causes du malaise agricole. Le refus désormais de la misère héréditaire et la volonté ferme, exigeante de pouvoir vivre aussi bien qu'à la ville. Mais à la ville même il n'y a pas si longtemps que l'on vit bien et l'on n'y vit pas encore toujours si bien. La civilisation des loisirs est encore jeune, pas encore générale, et pas du tout contenue dans le cadre urbain actuel. La ville déborde régulièrement dans la campagne environnante.

Phénomène urbain nous avons vu déjà qu'elle se retrouvait principalement aux contacts animés du territoire, sur les marges et les marches. Comme l'agriculture, les loisirs représentent une exploitation primaire du territoi-

re, l'exploitation du cadre, du décor, de l'accident; et pourtant il n'est pas de fonction plus évoluée, plus que tertiaire. Comme pour l'agriculture également la production se fait sur place, sur les lieux de la ressource naturelle, mais ici, c'est la consommation qui se déplace, c'est le marché qui vient à la source productive. Cette clientèle est nombreuse et diverse suivant ses goûts, ses moyens, et la variété et la nature des divertissements disponibles.

Les principales formes de récréation sont le sport, le tourisme, la villégiature. Chacune implique des conditions d'utilisation du sol différentes. Les sports sont la plus forte forme de récréation, la plus active et la plus immédiate; ils font directement l'objet des activités de service, privées et publiques. Ils sont reliés à des cycles soit très courts, quotidiens, soit plus longs, saisonniers. L'activité sportive est de courte durée elle-même, mais se répète plusieurs fois; elle compte une clientèle considérable et intense, régulière et habituelle, payante et facilement prévisible. Aussi les sports sont-ils fortement organisés, les investissements étant facilement assurés.

On les rencontre le plus près possible du marché,

dans la zone périphérique urbaine et jusque dans la ville elle-même. Leur implantation est toujours importante. Ce sont les terrains de jeu, de golf, de tir, de course, d'équitation, d'amusements divers, tous commercialement fondés et auxquels on peut ajouter, au contact des montagnes, les champs, pistes et pentes de ski, par exemple, pour qui la distance géographique entre le relief, le climat et le marché pose un problème de rentabilité parfois difficile.

Le tourisme est également une activité fortement commercialisée, quoique par définition il représente davantage que le sport une forme d'exploration et d'exploitation de la nature comme telle. L'an dernier les Américains ont ainsi dépensé 20 milliards de dollars en "motoring" de vacances. Au Québec, ils viennent au contact des villes et dans les centres touristiques de montagne ou de mer. Le tourisme est un phénomène interrégional; il implique un renouvellement constant à courte échéance du stock touriste et à plus longue échéance des attraits locaux. Encore plus que pour le sport, plus stable dans ses lieux et formules, le tourisme varie suivant la mode sociologique et économique. Le camping peut tuer le motel qui aura tué l'hôtel; toute une région peut tout à coup tomber en disgrâce. Enfin le climat variable, comme l'ambiance, le rend plus vul-

néralable que toute autre forme de récréation. Le touriste étant un animal mobile, il transporte avec lui certains standards qu'il exige retrouver même là où l'attire pourtant l'exotisme, fût-il de surface; ce qui explique le succès de certaines formules d'implantation commerciale et la faillite de beaucoup d'autres.

La villégiature est de toutes les fonctions loisirs la plus stable, en ce qu'elle reproduit à la campagne des colonies urbaines fixes qui évoluent un peu comme des banlieues, suivant le cycle des générations. A cause de son caractère d'établissement, la villégiature a des exigences plus grandes: elle veut à tout prix se trouver exactement sur la ligne de contact, au bord de l'eau; elle en tire également une très grande résistance aux variations, même climatiques. Enfin formule familiale le plus souvent, la villégiature ne peut se payer de trop grands éloignements de la ville.

---

o

Pareille situation n'est assurément pas sans causer de nombreux problèmes d'utilisation du sol. Pour un, les activités récréatives livrent à l'agriculture une compétition serrée, surtout en zone périphérique urbaine où le

terrain de golf mange littéralement autant de fermes qu'un grand aérodrome. Cette compétition atteint surtout une agriculture marginale à cause de la situation marginale même des loisirs. Autour des villes cela peut être grave, car le bouleversement touche de très bonnes terres; mais au contact des montagnes les bouleversements sont bien davantage sociologiques qu'économiques. Alors que le sport et le tourisme y bousculent une activité de subsistance en apportant à la population un appoint saisonnier et parfois même une solution de rechange globale, la villégiature y entretient une agriculture de soutien.

Le facteur saisonnier est pour les activités de plein air le déterminant premier. Il oblige à penser une forme d'intégration suivant les périodes d'activités des différents genres de récréation. Les investissements sont ici trop considérables pour être laissés inactifs pendant neuf mois sur douze. Il faut prévoir sur place une sorte de roulement qui permettrait un rendement maximum des exploitations. Plusieurs entreprises sont déjà engagées dans cette voie de la diversification saisonnière des services qu'elles offrent; les "all year round resorts" américains servent ici d'exemple. Cependant il est rare de trouver dans un même lieu précis conjuguées toutes les conditions saison-

nières; au niveau régional par contre cela se voit mieux. Il est à ce propos un facteur important qui est de savoir à quel moment la population urbaine prend ses vacances. Quoique la masse se libère encore surtout durant les mois d'été, on observe une tendance à la diversification du temps de vacances, ce qui apporte un élément d'équilibre dans l'utilisation des espaces et équipements récréatifs.

A la suractivité saisonnière et régionale s'ajoutent des différences considérables entre les potentiels des diverses régions. Il est bien sûr, par exemple, que l'aménagement du terrain de jeu de la région de Montréal ne répond pas aux mêmes critères que celui du lac Saint-Jean, d'Abitibi, du Bas-du-fleuve ou même de la région de Québec. Aux conditions géographiques variables s'ajoutent des conditions démographiques, sociologiques, économiques complètement différentes.

---

o

Un des principaux problèmes qui confrontent les activités récréatives consiste en la détérioration des conditions physiques qui en sont le support. La pollution des lacs et rivières, la contamination du fleuve lui-même, la

souillure des rivages maritimes, en plus de les rendre souvent impropres aux sports nautiques, entraîne la disparition ou la diminution de leur faune aquatique. Plusieurs lacs et rivières se sont aussi trouvés épuisés par surexploitation ou neutralisés par introduction d'espèces indésirables, ou encore véritablement tués par la coupe de leur lisière forestière nutritive.

La disparition des boisés en zone périphérique urbaine, sur les flancs de montagne, le sac des forêts par les exploitants peu scrupuleux ou peu soucieux de sylviculture, le passage des lignes de transmission, les trous béants laissés par certaines carrières et les terrils miniers, l'épandage de déchets industriels, ou l'emplacement malencontreux d'une station-service ou d'un simple panneau-réclame, enfin, bien souvent, la bonne volonté elle-même sans bon goût, gaspillent un potentiel au départ considérable, et affectent ainsi l'utilisation optimum du territoire.

Cette utilisation laisse par ailleurs largement à désirer dans sa distribution même. En dehors des régions rendues impraticables par détérioration, plusieurs régions sont devenues inaccessibles à cause d'une occupation distendue. Il faut aller de plus en plus loin pour trouver

aujourd'hui un lac qui soit à la fois potable et disponible. Le lotissement des berges en petits terrains privés avec, à tous les "n" lots, un passage public qui donne n'importe où, réduit considérablement le rendement du lac ou de la rivière. Les plages dites publiques sont en fait des plages privées mais commercialement exploitées; de même pour les terrains de camping ou de pique-nique. Dans ce pays qui ne manque pourtant ni de terrains ni de lacs, il semble paradoxal de voir se multiplier les étangs artificiels où une populace empêchée d'aller ailleurs vient barboter lamentablement. Ces étangs, commerciaux comme ces plages, exigus, connaissent actuellement une popularité incompréhensible à proximité des grandes villes, si l'on en juge par leur surpopulation de fin de semaine. Les terrains de camping également, éparpillés à hue et à dia à la sortie des villes et le long des routes.

---

o

Les parcs publics, sauf ceux des grandes villes, sont tous à des distances telles des principaux bassins de population que leur utilité est sérieusement discutable. Ces parcs nationaux ont été établis sur la base des réserves forestières converties pour la circonstance en sanctuai-

res d'animaux sauvages, donc très loin du rôle qu'ils devraient jouer. On a beau avoir confiance dans le développement du grand nord, les parcs qu'on y trouve en grande quantité et étendue (inversement proportionnelle à la distance) ne servent pour le moment pas à grand chose ni à grand monde, si ce n'est aux Indiens et aux populations marginales. Il en coûte évidemment moins de créer l'Ungava parc national; nous sommes en terre de la Couronne; mais ce qui importe c'est l'établissement à proximité de Montréal surtout d'un système de très grands parcs, un peu comme le parc de la Gatineau près d'Ottawa-Hull.

Une autre utilisation serait à revoir complètement, celle des territoires de chasse et de pêche, actuellement concédés en clubs dits de protection de la faune et de la flore. Actuellement qui veut partir en chasse n'a d'autre choix que d'aller sur les terres de la couronne y retrouver la foule des chasseurs non membres. Les meilleurs territoires sont constitués en chasses gardées. Quelques mesures ont déjà été prises pour démocratiser le sport: on n'accorde plus aucun bail en dessous d'un certain parallèle de démarcation, on oblige les clubs à recevoir au moins un membre par mille carré de territoire, quota facile à déjouer pour les clubs riches et depuis longtemps dépassé

pour les clubs plus modestes. Il semble donc qu'il faille planifier ce secteur en ouvrant des territoires organisés à la chasse publique.

Peut-être sommes nous ici rendus un peu loin des villes, mais non des régions urbaines; et d'ailleurs si nous sommes si loin, c'est qu'entre la ville et les territoires récréatifs s'interpose justement, après une zone contaminée, une zone privilégiée d'utilisation du sol, qu'il faut absolument réduire, l'une et l'autre, pour rapprocher le plus possible la population de son terrain de jeu ainsi rendu agréable et accessible à tous.

Pour ce faire il faudra contrôler autant que possible les facteurs précités et nombre d'autres encore qui influencent cette utilisation actuelle du territoire récréatif. Le rôle du gouvernement est ici évident et péremptoire, alors qu'actuellement il se limite à une action supplétive et marginale, décrétant forêt vierge une forêt vierge et aménageant au hasard de la demande et des budgets réduits quelques timides terrains de camping en dehors des grandes routes, des belvédères prétentieux et une hôtellerie capricieuse.

Les services de recherche sur la flore et la fau-

ne semblent assez bien organisés mais sont trop souvent mis au service de l'entreprise privée, les piscicultures par exemple se transformant en industries pour fournir moyennant finance, les alevins aux lacs des frands clubs privés; alors que l'on n'arrive pas à s'entendre sur le dollar nominal à verser pour la récupération d'un canal abandonné qui ferait un parc de pêche et de plaisance incomparable et serait une pépinière de poisson inépuisable pour alimenter les bassins de la région de Montréal. Egalement comment a-t-on pu refuser le même dollar à l'offre d'un grand terrien de cédr aux pouvoirs publics une monté-rienne tout entière. De telles occasions sont un facteur inespéré d'utilisation, à condition de ne pas trop les laisser passer. On pourrait même songer sinon à les provoquer du moins à les ménager un peu; un droit de préemption sur toute transaction à titre onéreux touchant certaines catégories d'utilisation établies après zonage, serait un outil à la fois subtil et efficace d'aménager les espaces verts si peu nombreux. Ce droit pourrait par exemple s'exercer sur les terrains boisés, les sites particulièrement remarquables, les monuments, les biens d'église et autres grands domaines.

Actuellement seul le gouvernement fédéral a le

droit absolu de créer de pareils espaces verts, s'il peut prouver que ce faisant il agit "à l'avantage du Canada"... Le gouvernement du Québec possède aussi cependant un arsenal législatif assez considérable, mais éparpillé entre plusieurs ministères, sans coordination et de toutes façons ne représentant pas une politique globale en face du problème de l'aménagement des espaces verts. D'ailleurs faute précisément d'une possibilité d'action globale, plusieurs de ces mesures isolées sont restée lettre morte ou ont une influence partielle et réduite sur leurs champs respectifs de juridiction.

————— o —————

La spéculation foncière encore une fois demeure l'obstacle majeur au rapprochement du parc et du public. Seules les utilisations sportives commerciales à forte rentabilité peuvent se permettre le luxe de cohabiter avec le développement urbain; ainsi que les propriétés religieuses, préétablies et soustraites à la charge de l'impôt foncier. Le privilège exceptionnel dont jouissent ces grands domaines privés, qui constituent le plus souvent des sites et des monuments d'intérêt public remarquable, ne devraient pas être inconditionnels. Il est anormal qu'ils puissent profiter

doublement de la situation au moment de la vente, qui se fait le plus souvent au plus offrant, sans aucune considération pour les besoins et les droits de la société à qui pourtant ils doivent et le terrain et le dégrèvement et la plus-value. Les pouvoirs publics devraient avoir automatiquement une première option sur ces domaines de même que sur tout terrain répondant à certaines caractéristiques de dimension, de situation ou de fonction.

o

L'aménagement des territoires récréatifs à grande échelle implique la plupart du temps des opérations d'ensemble telles que seuls les pouvoirs normalement dévolus aux corporations municipales peuvent en permettre la réalisation. Déjà on peut citer quelques exemples où les promoteurs d'un projet d'envergure ont ainsi fait une demande au gouvernement en vue d'ériger le territoire requis et défini en municipalité de ville. Le concept du village olympique prend ici tout son sens; lui seul peut permettre une diversification non seulement saisonnière mais sociale et économique. De même pour la villégiature, on a des exemples d'incorporation des propriétaires estivants, autour d'un lac par exemple. Enfin le village touristique pose des problèmes originaux d'aménagement physique en fonc-

tion du cadre qui ne peuvent trouver de solution en dehors d'un classement et d'une réglementation gouvernementale sévère.

---

o

---

Le gouvernement contrôle enfin le facteur principal de la fonction loisir, les routes et autres moyens de transport. La civilisation loisir ne coïncide pas pour rien avec la civilisation automobile; c'est le train d'abord et le bateau, puis l'automobile et enfin l'avion qui ont donné naissance aux sports, à la villégiature et évidemment au tourisme. Les implantations, dont certains types pourraient être directement reliés aux différents véhicules, se greffent en effet sur le réseau de communication, dont elles sont plus servilement dépendantes que celles de toute autre fonction, à cause de leur caractère même de superfluité. Les loisirs ne sont absolument pas nécessaires en soi et dès lors, pour qu'ils se développent en formes nombreuses et variées, il faut assurer un certain niveau de facilité et de confort, ce que les Américains, grands spécialistes en l'occurrence, appellent "convenience". Le réseau routier, les tarifs passagers, jouent donc un rôle primordial, jusqu'à éliminer en certains cas le facteur dis-

tance, qui peut même devenir un élément d'attrait en ce qu'il est supposé impliquer aventure et isolement, selon l'âge. Il est assez superflu d'insister sur l'importance des autoroutes et de leur conception physique et administrative.

————— o —————

Dans ce même domaine du modelage (design) régional il faut signaler l'importance motrice de ces ouvrages remarquables que constituent par exemple les barrages hydro-électriques, les canaux maritimes, ou toute autre forme de colosse et de monument. Ils représentent non seulement un attrait touristique en soi, mais sont l'occasion, par l'ampleur des travaux qu'ils engendrent sur leur passage, d'aménagements divers, comme parcs, plans d'eau, etc...

## CONCLUSION

---

Ce travail ne se veut pas et ne peut pas être exhaustif; il ne se considère qu'indicatif de considérations générales dont il devrait être tenu compte dans l'aménagement du territoire rural. Il ne peut prétendre non plus être systématique, mais constitue une première approche, le déblayage nécessaire d'un sujet énorme, insaisissable, mal défini. Il faut au départ une vision globale des choses pour en arriver ensuite à analyser un aspect particulier de la question. Le domaine rural comprend à lui seul autant de fonctions que le domaine urbain; l'interdépendance des facteurs oblige constamment à sortir du sujet pour expliquer par un autre un phénomène précis de la série causale. Plusieurs aspects ont été ainsi volontairement ou non laissés de côté, qui eussent pu apporter une lumière éclairante, mais aussi aveuglante. Plusieurs sujets également ont été escamotés: l'utilisation du sol par les exploitations forestières et minières; les pêcheries; les ressources hydrauliques; le problème de l'eau elle-même. Elles apparaissent toutes à un moment, mais comme éléments ou facteurs et mériteraient d'être traitées séparément.

Il fallait choisir en partant une orientation méthodologique qui reste encore discutable...

Cette conclusion ne peut être autre chose qu'une introduction...



BNQ



000 176 731